



MOUVEMENT 2020

Retournez nous votre fiche de suivi par
Courrier : 10 bld Commandant Roumens, 11 000 Carcassonne
Mail : snudi-fo11@orange.fr

Résultats le 19 juin

Mais attention, vérifiez vos barèmes dès le 20 mai

Le mouvement se tient à nouveau cette année dans le cadre de la loi de la transformation de la fonction publique, loi que FO a combattue en 2019 : représentants du personnel mis de côté pour tout ce qui concerne le mouvement et disparition de la CAPD mouvement. A cela s'ajoute la particularité du confinement (pas de RIS, impossibilité de contacter les écoles) qui rend ce mouvement doublement compliqué. Pour autant, le SNUDI FO 11 portera et défendra tous les dossiers, toutes les demandes des collègues ! C'est pourquoi, nous vous invitons VIVEMENT donc à adresser au syndicat vos vœux afin que les délégués du personnel à la CAPD puissent suivre votre dossier. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone pour faire le mouvement ensemble !

NOM : Prénom :

Numéro de téléphone : mail :

Poste actuel : occupé à : **Titre Définitif.** **Titre. Provisoire.**

Temps partiel en 2020/21 : OUI NON

Si OUI : de droit sur autorisation quotité :%

Éléments de barème :

1) AGS au 1^{er} septembre 2019 :

2) Situation personnelle :

- Nombre d'enfants à charge de moins de 18 ans au 31/08/20 et d'enfants à naître avant le 1^{er} septembre 2020:
- Bénéficies-tu d'une bonification au titre du handicap ? **OUI NON**
- Actuellement en poste à 50km ou plus de la résidence professionnelle de mon conjoint : **OUI NON**
- Si tu as l'autorité parentale conjointe, quelle est la ville de résidence de l'autre parent.....
- Exerces-tu seul(e) l'autorité parentale d'un enfant de moins de 18 ans au 01/09/20 (veuf, veuve, célibataire) ? **OUI NON**

3) Situation professionnelle :

- Es-tu victime d'une fermeture de poste **OUI NON**
- Depuis combien de temps exerces-tu en service continue en REP+ ou quartiers urbains particulièrement difficiles ?
- Depuis combien de temps exerces-tu en service continue en REP ou écoles sortant de l'éducation prioritaire ?
- Formules-tu le même premier vœu depuis plusieurs années ? si oui, depuis quand ?
- Es-tu depuis 5 ans sur un poste « moins attractif » ?
- Occupes tu un poste de « faisant fonction » de directeur d'école ?
- Reviens-tu d'un congé parental, CLD ou détachement? **OUI NON**
- Depuis combien de temps exerces-tu une fonction particulière (directeur – PEMF – poste spécialisé) en service continue ?

- As-tu occupé à titre pro un poste spécialisé si oui lequel :..... Souhaiterais-tu à défaut, être reconduit sur ce poste ou un poste de même nature? **OUI NON**
- As-tu le diplôme CAEI - CAPSAIS ou CAPASH ou CAPPEI : **OUI NON**

Attention, toutes les bonifications de barème ci-dessus (sauf AGS, nombre d'enfants à charge et mesure de carte scolaire qui sont calculés automatiquement) doivent être demandés par le biais d'une annexe et justifiés auprès de l'administration pour le 6 mai dernier délai. (en annexe de la circulaire départementale)

Phase 1 (écran2) : Obligatoire si vous êtes non titulaire de votre poste ou sans poste.
Numérotez vos vœux dans le tableau ci-dessous (au moins 1 vœu)
 Si vous êtes titulaire d'un poste vous n'êtes pas dans l'obligation de faire ce vœu !

Mug/Zone	Zone ouest	Zone centre	Zone est	Zone sud
Remplacement				
ASH				
Direction 2 à 13 classes				
Enseignement				

Attention le mug « enseignant » comprend aussi les postes de TRS et les postes fléchés langue.

Phase 2(écran 1) : Vous êtes titulaires d'un poste, vous pouvez accéder directement à cette phase et effectuer 40 vœux maximum. (Le(s) vœux de la phase 1 ne compte(nt) pas)

N'oubliez pas que dans vos vœux figurent aussi des postes de Titulaires de secteurs et départementaux et des postes dits « vœux secteur » ou « vœux commune » qui sont des postes correspondant à des vœux par nature de poste et secteur géographique (qui ne sont pas des vœux obligatoires)

Pour éviter la saisie multiple, nous vous demandons de joindre à cette fiche, la copie de votre saisie sur le serveur de l'administration reçue sur I-Prof via l'application SIAM

Attention : vous ne pouvez pas imprimer : soit vous faites une capture d'écran soit vous imprimez le récépissé sur i-Prof